

## **Modalités d'admission, capacités et calendrier pour l'accès à la formation préparant au certificat de capacité en droit pour l'année universitaire 2021-2022**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1, L. 712-3 ;*

*Vu le décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit et notamment son article 2 ;*

*Vu l'arrêté du 21 novembre 2019 accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;*

*Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université fixe la procédure et le calendrier d'admission dans les formations pour lesquelles elle est accréditée.*

### **Article 1**

L'admission dans la formation préparant au certificat de capacité en droit délivré par l'université, dépend des capacités d'accueil fixées, par années d'études, en annexe de la délibération.

### **Article 2**

Pour être autorisés à s'inscrire à la formation préparant au certificat de capacité en droit, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article 2 du décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit.

La vérification des conditions requises à l'inscription dans la formation conduisant au certificat de capacité en droit est subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par la président de l'université.

### **Article 3**

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- une copie de la pièce d'identité ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel en lien avec le projet de formation ;
- pour l'accès en seconde année, le relevé de note de la première année préparant au certificat de capacité en droit.

### **Article 4**

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2021-2022, dans l'une des années d'études préparant au certificat de capacité en droit, sont fixées par année d'études, dans le calendrier annexé.

### **Article 5**

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

### **Article 6**

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

## Capacités et calendrier de recrutement du **Certificat de capacité en droit** (hors Parcoursup) en **2021-2022**

CFVU du 09/03/2021 et CA du 16/03/2021

Capacités 2021-2022					Calendrier de recrutement et paramétrage eCandidat					
Enseignement	Composante	Type de formation	Année de formation	Capacités PREVISIONNELLES eCandidat rentrée 2021	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
Enseignement à Distance	SUP-FC	Certificat de capacité en droit	1re année	36	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021
Enseignement à Distance	SUP-FC	Certificat de capacité en droit	2e année	36	26/04/2021	30/09/2021	30/09/2021	Hebdomadaire	2 jours après chaque jury	10/10/2021